

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 19-CAP-04

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 2 mai 2019 17 h**, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister :

Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-52

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Jean-François Boivin :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-53

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 avril 2019

Il est proposé par Jacques E. Poitras, appuyé par Nancy Decelles :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 4 avril 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers – Gestion durable des ressources

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-54

Affectation financière 2019

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Isabelle Bérubé :

« D'AUTORISER l'affectation de deux (2) projets prioritaires, soit pour un montant de quatre cent soixante-dix mille trois cent cinquante dollars (470 350 \$) :

- Pour le financement d'un chargé de projet en transport pour le projet du terminus Longueuil (2 ans);
- Pour l'étude de la modernisation du modèle d'affaires.

Ces projets seront financés avec la contribution des surplus des années financières 2016-2017-2018 qui totalisent 470 350 \$. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-55

Convention-cadre ATUQ 2019 – Amendement no 1 – Achat regroupé pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus (ATUQ)

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« DE MODIFIER la convention-cadre de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour divers achats regroupés 2019 afin d'y inclure un mandat pour un appel d'offres ayant pour objet l'acquisition en achat regroupé de jantes de roues d'autobus, pour une période de deux (2) ans, spécifiant le mandat accordé au Réseau de transport de la Capitale (RTC) par le Réseau de transport de Longueuil (RTL).

D'AUTORISER la dépense estimée pour le RTL, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à l'adjudication du contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-56

Convention-cadre ATUQ 2018 – Amendement no 1 – Achat regroupé pour l'acquisition de pièces de moteur (ATUQ)

Il est proposé par Monique Gagné, appuyé par Jacques Lemire :

« DE MODIFIER le montant maximum autorisé par le Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour la fourniture de pièces de moteur prévu à l'Annexe 1 de la convention-cadre ATUQ pour divers achats regroupés 2018 spécifiant le mandat accordé à la Société de transport de Montréal (STM) par le RTL, et ce, de la manière suivante :

| Société | Montant original | Amendement | Montant total amendé |
|---------|------------------|-----------------|----------------------|
| RTL | 5 762 745.80 \$ | 2 746 768.63 \$ | 8 509 514.43 \$ |

(taxes et provisions incluses). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-57

Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (R.L.R.Q. c. A-33.2.1) prévoit la mise en place d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a adopté, en décembre 2018, le Règlement sur la gestion contractuelle L-90.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Nancy Decelles :

« D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

Que ladite procédure entre en vigueur le 25 mai 2019, tel que prévu par la Loi.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-58

Octroi de contrat – Réfection du pavage extérieur et mise à niveau de conduites souterraines du centre d'exploitation Saint-Hubert

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Isabelle Bérubé :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-007 - Réfection du pavage extérieur et mise à niveau de conduites souterraines au centre d'exploitation Saint-Hubert (CESH), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. » aux prix soumis, pour un montant total estimé à 1 065 574.48 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-59

Octroi de contrat – Services professionnels d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire pour des projets d'infrastructures de bâtiments

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Magalie Queval :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-011 - Services professionnels d'une firme d'ingénierie multidisciplinaire pour des projets d'infrastructures de bâtiments, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme « BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. » aux prix soumis, pour un montant total estimé à 3 053 448.56 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-60

Octroi de contrat – Rénovation de roues d'autobus

Il est proposé par Jacques Lemire, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-009 - Rénovation de roues d'autobus, pour une durée de trois (3) ans à compter du 7 juin 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « ROBERT BERNARD (TRM) LTÉE » au prix global soumis, pour un montant total estimé à 139 007.02 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-61

Octroi de contrat – Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons

Il est proposé par Jérôme Savaria-Carrière, appuyé par Monique Gagné :

« D'OCTROYER un contrat à la suite de l'appel d'offres public P19-005 - Location et entretien de sarraus, salopettes et chiffons au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise « UNIFIRST CANADA LTÉE » pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} juillet 2019. Le contrat est octroyé selon le prix global soumis pour le bloc 1, pour un montant total estimé à 523 683.83 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-62

Dépôt – Rapport financier audité au 31 décembre 2018

« PRENDRE acte du dépôt du rapport financier audité au 31 décembre 2018. »

4.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-63

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 19 mars au 16 avril 2019 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 9 959 486,00 \$. »

4.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 19-64

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2019

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2019. »

5. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

6. **Affaires nouvelles**

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 19-65

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 20. Il est appuyé par Nancy Decelles.